

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 2

Artikel: La grande Chartreuse [fin]
Autor: Francey, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784748>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Grande Chartreuse.

(Fin.)

Aménagement. Le premier aménagement complet date de 1865. Il prévoyait : 113 ha (une série) de taillis traité à la révolution de 24 ans; 2896 ha (neuf séries) de futaie régulière; 3528 ha (neuf séries) soumis au traitement du jardinage. Une surface de 122 ha, entourant le monastère, fut distraite de l'aménagement et fut dénommée : « polygone d'ornementation ». Aux termes d'un décret du 6 juin 1857, aucune exploitation ne pouvait être faite, dans cette surface « entourant la maison de retraite et constituant son antique ornement » sans autorisation du ministre des finances, de façon à assurer la conservation de cette zone boisée.

En 1885, on substitue la méthode du jardinage à celle de la futaie régulière dans la presque totalité des peuplements. Le polygone d'ornementation voit sa surface passer à plus de 1000 ha, par l'adjonction de trois autres séries dans lesquelles les coupes ne se font que sur proposition spéciale.

L'aménagement en vigueur aujourd'hui date de 1907.

Il comprend :

113 hectares (une série) de taillis traité à la révolution de 24 ans, révolution portée à 34 ans en 1914.

3862 hectares (14 séries) de futaie traitée d'après la méthode du jardinage par volume.

951 hectares (deux séries) de futaie traitée au moyen de coupes jardinatoires par contenance.

1619 hectares forment une série « hors cadre » qui consiste en peuplements clairiérés, parties rocheuses, etc.

115 hectares, situés autour du couvent, plus 64 hectares de prairies, concédées autrefois aux Chartreux et rachetées depuis par l'Etat, forment la série dite du « polygone d'ornementation ».

L'aménagement de la forêt est basé sur le dénombrement intégral des peuplements. Le calcul du volume se fait d'après l'un des tarifs conventionnels d'Algan. Celui que l'on utilise dans les forêts de la Grande Chartreuse est sensiblement le même que le tarif d'aménagement vaudois n° II (l'arbre de 50 cm de diamètre, avec une hauteur de 25 mètres, représente un volume de 2,50 m³). Il est intéressant de noter qu'en France, comme

ailleurs où l'on applique les tarifs conventionnels, la tendance prévaut de plus en plus de n'utiliser qu'un tarif unique.

Les arbres sont dénombrés de 5 en 5 cm et divisés en deux classes :

les *bois moyens*, de 20 à 40 cm de diamètre;

les *gros bois*, de 40 à 60 cm de diamètre.

Ceux de moins de 20 cm sont considérés comme petits bois. La dimension d'exploitabilité est de 60 cm. Lors de l'aménagement de 1907, 28 % du matériel recensé avaient dépassé les dimensions d'exploitabilité ! D'après *Huffel*¹ et d'après les très nombreuses expériences faites dans les sapinières des Vosges, on admet que dans une forêt normale destinée à fournir, avec un matériel sur pied de 320 m³ à l'hectare en moyenne, des arbres de 60 cm comme produit principal, on doit rencontrer 200 m³ de bois de 40 à 60 cm de diamètre et 120 m³ de bois de 20 à 40 cm : 62 % de gros bois; 28 % de bois moyens. Il est évident, comme le note l'auteur, que ces chiffres concernant le volume du matériel, la dimension d'exploitabilité, l'âge d'exploitation, ne présentent rien d'absolu. Ils dépendent des conditions de végétation (sol et climat) et ne peuvent être indiqués que comme une moyenne, variable suivant les circonstances.

Dans les 14 séries de la forêt de la Grande Chartreuse, traitées par la méthode du jardinage, le matériel sur pied recensé varie de 250 à 500 m³ par ha (moyenne : 350 m³). La possibilité, qui varie aussi d'une série à l'autre, est en moyenne de 5,6 m³ par ha, ce qui représente 1,65 % du matériel.

La révolution théorique est de 180 ans.

Ce qui frappe lorsqu'on parcourt les peuplements qui avoisinent le couvent, c'est la proportion des gros bois (77 % du matériel).

Sous le dôme de verdure des vieux arbres, une luxuriante régénération naturelle a fait se développer de très nombreux groupes de semis. Mais la classe des petits bois manque presque totalement. On croit voir une futaie claire à double étage plutôt qu'une forêt jardinée. Des sapins et des épicéas majestueux, voisinant avec les hêtres et les érables étalent leur frondaison

¹ « Economie forestière. »

à 35 et 40 m de hauteur. On se figure le soleil jouant dans le sous-bois et l'on comprend que ce paysage ait retenu St-Bruno, le fondateur de l'ordre des Chartreux.

Limité par les falaises du Grand Som et par la forêt, ce paysage est fait d'une grandiose solitude. C'est pourquoi le service forestier local, estimant, suivant l'expression du conservateur *Mathey* « qu'un grand pays comme la France a des devoirs à remplir vis-à-vis des générations futures, héritières du patrimoine artistique légué par les siècles passés », a proposé de distraire de l'aménagement, pour former une réserve artistique, la série dite « polygone d'ornementation », située aux alentours du monastère. Aucune exploitation ne peut y être pratiquée sans autorisation spéciale.

Réserve artistique. La forêt est un facteur économique important dont la valeur ne réside pas uniquement dans le bénéfice financier. Il faut tenir compte de son rôle de protection et aussi de son rôle esthétique. De tous temps, le voisinage de la forêt a été considéré comme un moyen d'améliorer la santé humaine. C'est là un réservoir d'air pur, de « grand air » dans lequel l'homme aime à venir se retremper. A mesure que la civilisation multiplie les moyens industriels de production, la vie se concentre dans les villes. Avec cette concentration, le goût du voyage, du déplacement, de la villégiature s'accroît, et d'autant plus rapidement que la facilité des voyages devient plus grande. — La trépidante vie moderne exige l'action. Les uns dirigent cette activité, les autres la subissent; mais tous cherchent à distraire une partie de leur temps, ne fût-ce que quelques heures, pour fuir vers la liberté, vers le grand air, la mer ou la montagne, le lac ou la forêt. Qui n'a vu ces files d'automobiles emmenant par un beau dimanche, vers la plage ou vers la forêt, toute une population avide de « plein air » ! Qui n'a vu cette animation bruyante et joyeuse, à la lisière des bois ou dans les pâturages ! Qui n'a vu ces troupes de promeneurs parcourir les sentiers qu'une administration intelligente a créés aux abords des villes d'eaux ou des stations de villégiature ! Tous donnent l'impression de joyeuse exubérance. C'est un besoin pour l'homme de retourner à la nature, de reprendre momentanément sa liberté. La forêt est devenue un complément nécessaire de la grande

ville. C'est un devoir, pour nos administrations publiques, de conserver en vue de l'ornementation du pays tous les sites dignes de former des *réserves artistiques*.

La France a beaucoup fait dans ce domaine et les réserves artistiques de *Fontainebleau* (1616 ha), de *Compiègne* (700 ha), de la *Grande Chartreuse* (150 ha), des *Landes*, de *Bercé*, etc., sont parmi les plus connues. A part ces réserves créées dans les forêts domaniales, quelques villes d'eaux et stations de tourisme ont aménagé leurs propriétés forestières au point de vue purement pittoresque (Annecy, Aix-les-Bains).

La forêt est un organisme éminemment variable dans sa continuité. C'est un des privilèges du forestier de pouvoir prêter son concours à cette « croisade pour le Beau ». Les tendances actuelles de la sylviculture concordent avec les aspirations esthétiques.

Mais rien n'est plus variable que le goût. On ne peut pas donner à l'esthétique des directives rigides. Nous ne pensons pas cependant que l'idéal au point de vue esthétique réside dans la forêt vierge. Intéressante par elle-même, la forêt vierge n'est plus, dans notre civilisation, qu'un anachronisme, l'exception nécessaire qui nous permet de mesurer le chemin parcouru. A vouloir faire des réserves absolues, on arrive à la formation de forêts vivant au ralenti, de forêts de vieillards. Le privilège du forestier réside avant tout dans le fait qu'en cultivant sa forêt, il l'améliore tant au point de vue quantité qu'au point de vue qualité. En cherchant à faire mieux, il fait plus beau. Il lui est toujours possible de réserver, dans les forêts qu'il administre, qu'elles soient domaniales ou communales, des beaux arbres ou des bouquets d'arbres en vue de l'ornementation du pays. Ils ajoutent à la beauté des paysages et font apprécier la forêt plus encore. On ne les voit pas disparaître sans regrets.

Et nous aimerions clore sur ce vœu : que l'on songe toujours plus à l'esthétique en forêt; que l'on ménage les beaux arbres; qu'on augmente le nombre des réserves; mais qu'on n'abandonne pas la forêt à elle-même. « Comme les peuples, la forêt est dans un état de perpétuel devenir. » Elle doit vivre !

J'en veux prendre à témoin le monastère de la Grande Chartreuse. On est confondu d'admiration devant l'effort opiniâtre

qui a mis sur pied ces imposants bâtiments, qui a organisé la vie dans ce « désert ». Mais on reste comme dans l'expectative et l'on aimerait voir une aimable fée ranimer, de sa baguette magique, la vie qui s'est retirée de ces murs !

Nyon, août 1931.

J. Francey, inspecteur des forêts.

Une rareté dendrologique : le „sapin vergé“ (*Abies pectinata* DC, *lusus virgata* Casp.).

Le sapin vergé du Pré Guillaume.

Bien que se présentant de façons fort différentes, suivant l'origine, la station et le traitement qui lui est appliqué, le sapin blanc se montre avare de formes particulières pouvant donner l'idée de variations plus ou moins héréditaires. Des exceptions existent pourtant. Dans la publication de M. le professeur *Schröter* sur les variétés et les formes de l'épicéa,¹ on trouve, aux pages 47 à 50, la description du premier sapin vergé découvert en Suisse. Il s'agissait d'un exemplaire trouvé dans la forêt de *Fleurier* (Neuchâtel). Nous renvoyons les lecteurs à la brève, mais exacte relation, faite en 1897, par M. *A. Pillichody*, et aux trois photographies qui l'accompagnent.

Il a paru intéressant, après 34 années de silence, d'écrire de nouveau quelques lignes sur ce cas particulier.

Le sapin vergé du Pré Guillaume a pris pied dans un sol calcaire de faible profondeur, à l'altitude de 1100 m environ et sur une pente assez forte orientée au nord. Il fait figure de prince à l'intérieur d'un perchis de sapin blanc, âgé de 50—55 ans. L'origine de ce peuplement, dans lequel le mélange, sous forme d'épicéas, n'existe qu'ici et là, est naturelle. J'ajouterai qu'elle a été providentielle, car sa venue a, fort à propos, arrêté la dégradation du sol mis à mal par une malencontreuse exploitation totale.

On connaît trop les allures du sapin blanc, et le sans-gêne dont il use — et abuse — lorsque librement il peut s'installer sur une surface dénudée, ne répondant pas entièrement à ses exigences, pour qu'il soit nécessaire de signaler toutes les imperfections du nouveau peuplement. Des éclaircies successives ont, il est

¹ C. *Schröter*. Ueber die Vielgestaltigkeit der Fichte, Zürich, 1898.